

# Israël menacé de sanctions

## Partage international n° [194](#) - Octobre 2004

La Cour suprême israélienne exerce une pression sur le gouvernement afin qu'il déplace le tracé du mur de séparation de la Rive ouest plus près de la frontière de 1967.

De son côté, le gouvernement a déclaré clairement qu'il ignorerait les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et la décision de la Cour internationale de Justice de juillet 2004, selon lesquelles le mur est illégal, et qu'il suivrait exclusivement les décisions de sa propre cour suprême. Mais dans une décision sans précédent, prise en juin 2004, la Cour suprême israélienne avait déjà statué que le ministère de la Défense devait déplacer une partie du mur dont le tracé violait les droits de l'homme et les lois internationales au détriment des Palestiniens.

Le 19 août, la Cour suprême israélienne a donné 30 jours au gouvernement pour expliquer comment la construction du mur allait être affectée par la décision de la Cour internationale de Justice. Aujourd'hui, le procureur général Meni Mazuz prévient qu'Israël encourt des sanctions internationales. Il conseille au gouvernement de « *se positionner au plus vite sur le tracé [...] et de respecter les principes établis par la décision de la Cour suprême* », de façon à montrer qu'il respecte la loi internationale. Selon lui, il est « *difficile de*

*minimiser les risques de répercussions négatives de la décision de la Cour de La Haye* ». M. Mazuz affirme que cette décision a créé « *une nouvelle réalité légale pour Israël sur la scène internationale, susceptible d'être utilisée comme un prétexte ou un catalyseur pour imposer des mesures contre Israël [...] et même des sanctions* ».

Israël

**Sources** : The Guardian, Grande-Bretagne

**Thématiques** : [politique](#), [Économie](#)

**Rubrique** : [Le respect de la loi](#) (« Chaque fois qu'il y a affaiblissement de la loi... et accroissement général du désordre, alors je me manifeste. » (Bhagavad Gita). La promesse de Krishna, l'Avatar, semble particulièrement d'actualité. C'est pour tenir cette promesse que Maitreya, l'Avatar de notre ère, est présent dans le monde à une époque où l'anarchie est si répandue. « Lorsqu'une nation parvient à l'âge adulte, à la maturité, les relations qu'elle établit avec les autres changent du tout au tout. Elle commence à respecter l'autorité de la loi qui unit toutes les nations, les liant dans leurs responsabilités et leurs besoins mutuels. Le développement vers la maturité se signale précisément par un tel respect des lois que les hommes ont estimées nécessaires pour vivre ensemble en paix... Lorsque, parmi les nations, l'on ignore l'autorité de la loi, c'est le monde entier qui en souffre. » (Le Maître — PI, avril 2004) Actuellement, les traités et les résolutions de l'Onu sont méprisés, et les lois nationales et internationales sont bafouées. Dans ce contexte, nous présentons des brèves mettant en exergue la nécessité d'un respect renouvelé de la loi.)